

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2009 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le seize décembre deux mille neuf à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Guy CAVENEGET Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Eric DECHAVANNE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Jean Robert FOGERON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUONON, Alain RALLET, Marie Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, en qualité de délégués titulaires,

Madame, Monsieur Patrice FRAPPAT (Annonay), Jean JURDIC (Villevocance), Céline LOUBET (Annonay), Philippe SOUTEYRAT (Saint Marcel) en qualité de délégués suppléants

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Denis BLANCHET, Aïda BOYER, Thierry CHAPIGNAC, François CHAUVIN, Ludovic CORDIER, Olivier DUSSOPT, Pierre GAGNERE, Jean François JULLIAT, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Bernard MARCE, Joël PERON, Eric PLAGNAT, Michel ROUX, Antoinette SCHERER, Alain ZAHM,

### Pouvoirs et représentation

- Monsieur Denis BLANCHET avait donné pouvoir à Monsieur Thierry CHAPUS
- Madame Aïda BOYER était représentée par Mademoiselle Céline LOUBET
- Monsieur François CHAUVIN avait donné pouvoir à M. Jean Claude TOURNAYRE
- Monsieur Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Monsieur Simon PLENET
- Monsieur Pierre GAGNERE avait donné pouvoir à Monsieur Jean Claude ORIOL
- Monsieur Laurent LACROIX était représenté par Monsieur Jean JURDIC
- Madame Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Madame Edith MANTELIN
- Monsieur Joël PERON avait donné pouvoir à Monsieur Thomas TOULARASTEL
- Monsieur Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à Monsieur François SIBILLE
- Monsieur Michel ROUX était représenté par Monsieur Philippe SOUTEYRAT
- Madame Antoinette SCHERER était représentée par Monsieur Patrice FRAPPAT
- Monsieur Alain ZAHM avait donné pouvoir à Madame Marie Hélène REYNAUD

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Daniel MARTINETTI (Trésorier Principal), Jean Luc FLATTOT, Jocelyne MARTELLET, Pascale MAURIN, Jean Philippe RENOUD

Secrétaire de séance : Monsieur Max DESSUS

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 42 Titulaires et 4 suppléant

Pouvoirs :8

Votants : 54

---

### **Lors de sa séance du 16 DECEMBRE 2009 A 20H00 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Présidé par Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président –**

#### **A**

- Installé Mme Muriel BONIJOLY en qualité de déléguée titulaire représentant Annonay et M. Patrice FRAPPAT en qualité de délégué suppléant représentant Annonay
- Approuvé le procès verbal de la séance du 21 octobre 2009

- Autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2010 avant le vote du budget primitif 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2009
- Autorisé le Président à signer les procès verbaux de mise à disposition de biens relatifs aux compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Fixé le montant définitif des attributions de compensation pour chaque commune membre
- Admis en non-valeur les créances intercommunales du budget locations
- Approuvé la décision modificative n°1 du budget an nexes locations
- Validé les dossiers portant sur l'aide à la modernisation des entreprises dans le cadre de l'ORC
- Décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 6 900 € pour l'année 2009 à l'Association Animations Economiques du Bassin d'Annonay
- Décidé de conduire la réhabilitation en maîtrise d'ouvrage de l'immeuble du Monteillet à Vanosc et de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat de la Région et tout autre partenaire
- Décidé de signer une convention entre la CC VIVARHONE, la COCOBA et la CC RHONE VALLOIRE pour la mise en réseau des sentiers de randonnée et la mise en œuvre s'une signalétique thématique en participant à hauteur de 2 960 €
- Décidé d'allouer une participation financière d'un montant de 800 € à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen correspondant aux frais d'entretien des sentiers de randonnées pour l'année 2008
- Engagé la réalisation d'une première tranche pour la réalisation d'une première tranche comportant deux aires d'accueil pour camping car pour un montant global de 60 000 € et de solliciter les aides possibles auprès de la Région et du Conseil Général
- Décidé la création d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Approuvé le projet de renouvellement de l'action DFCI : sensibilisation auprès des scolaires et sollicité une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général
- Approuvé la cession au prix de 15 €/m<sup>2</sup> d'une surface de 3448 m<sup>2</sup> sur la Zone de Massas Chantecaille à St Clair à la SCI CHANTECLAIR
- Décidé un échange de parcelles sur la ZA Chantecaille
- Autorisé le Président à lancer une consultation afin d'étudier les perspectives d'aménagement urbain du quartier « chantecaille les Fontaines »
- Décidé le renouvellement de la convention suivi/animation « amélioration du logement » avec le PACT 07
- Décidé la création d'un CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, approuvé ses statuts et sollicité une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche

- Désigné Mesdames et Messieurs : Eliane COSTE, Danièle MAGAND, Christelle VEROT, Guy CAVENEGET, Céline BONNET, Denis BLANCHET, Joël PERON et Dominique OLAGNE en qualité d'élus au Premier Collège du CIAS
- Admis en non valeur les créances du budget annexe du foyer de l'Europe sur l'exercice 2009
- Adopté la Décision Modificative n°2 du budget annexe « foyer Europe »
- Adopté la décision modificative n°1 Du budget annexe « EHPAD Hôtel de Ville » sur l'exercice 2009
- Adopté la décision modificative n°2 du budget annexe « EHPAD Hôtel de Ville sur l'exercice 2009
- Défini les modalités d'unification tarifaire de l'assainissement collectif et voté les tarifs 2010 et Validé une convergence des tarifs jusqu'en 2014 sur la base de l'objectif de tarifs uniques de 1.21 €HT par m3 à l'échéance 2019 et Fixé le montant de la surtaxe communautaire appliqué au traitement des eaux usées de Vernosc
- Institué la participation au raccordement à l'égout à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 en fixant le montant à 2000 € minimum par immeuble et ou raccordement étant précisé que le montant initial voté par les communes s'il est supérieur à 2000€ sera conservé.
- Pris acte de l'attribution des lots 1 et 2 du marché « travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif» à DSN TPL MuroI
- Approuvé les avenants pour prolonger la durée de ceux-ci jusqu'au 31 mars 2010 avec COVED et SOLOVER
- Approuvé la convention avec l'Education Nationale pour les actions d'intervenants extérieurs en milieu scolaire
- Approuvé la convention de partenariat entre la COCOBA et la MJC pour le 27<sup>e</sup> Festival International du premier film d'Annonay – le Moulin à Images et décidé une subvention de 38 200 € pour 2009
- Approuvé la convention de partenariat avec l'APSOAR pour l'organisation de spectacles

**Fin de la séance à 22 h 50**

*Pour extrait certifié conforme*

**Le Président  
Jean Claude TOURNAYRE**

**Toutes les délibérations adoptées au cours de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service questure**

Affiché le :

en vertu de l'article 2121-25 du CGCT